

Affaire 06-121222

Mutation foncière – Vente de terrains communaux

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le <u>06 Décembre 2022</u> et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 24

Absents: 03

Procurations: 02

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le DOUZE DÉCEMBRE à DIX-SEPT HEURE DOUZE MINUTES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1 ère adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2 ème adjoint -Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Heliette THIBURCE 7ème adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale - Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET municipal – Elisabeth BAGNY conseiller conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S): Sabrina HOARAU conseillère municipale — Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal — Mélissa MOGALIA conseillère municipale

PROCURATION(S): Emilie NALEM à Marie-Héliette THIBURCE — Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire 06-121222

Mutation foncière – Vente de terrains communaux

Le Maire rappelle que par délibération n°10-141021, le Conseil Municipal a validé les modalités et règlement de cessions des terrains communaux.

Par délibération en date du 25 mai 2022, l'Assemblée a validé la cession de plusieurs lots attribués suite à un appel à candidatures et a décidé de confier la commercialisation des parcelles communales non attribuées à trois agences immobilières dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

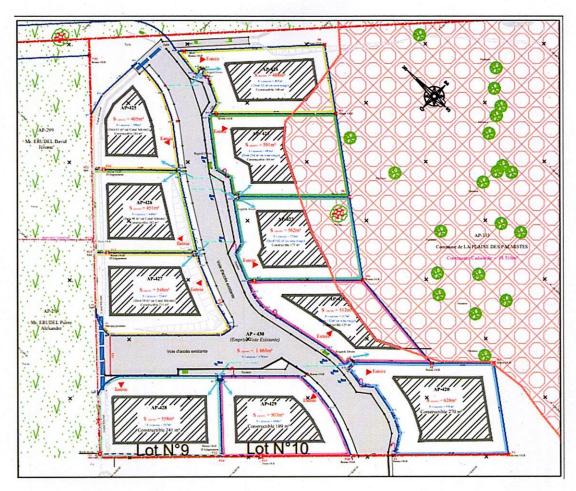
Par délibération en date du 28 septembre 2022, le Conseil Municipal a validé la cession de huit parcelles qui ont fait l'objet d'une proposition ferme d'achat par les agences immobilières retenues.

Le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle parcelle est disponible et a été intégrée à la liste des parcelles à commercialiser par l'intermédiaire des agences immobilières.

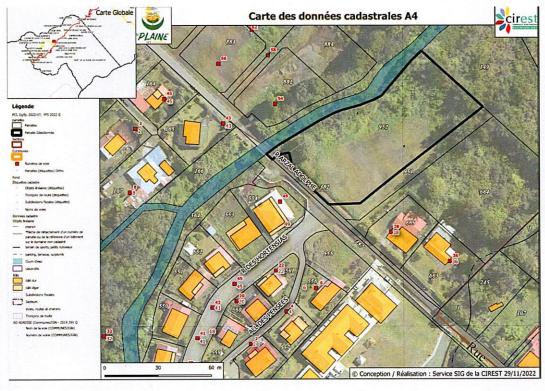
Il rappelle dans le tableau ci-dessous, la concordance des lots, la superficie et le prix de vente des parcelles restantes non attribuées :

REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	SURFACE	PRIX DE CESSION HT	PRIX DE CESSION TTC	
AP 420 - lot 1	Allée des Chênes	628 m²	69 740,00 €	75 667,90 €	
AC 558	Rue Dureau	530 m ²	69 300,00 €	NON ASSUJETTIS A LA	
AD 403	Rue de la République	1 366 m²	166 000,00 €	TVA	

Une agence immobilière a fait parvenir à la Commune une proposition ferme d'achat pour le lot 1 (AP 420) du lotissement de La Petite Plaine, émanant de Monsieur LEPINAY Cédric.



Plan de composition du lotissement Petite Plaine



Plan cadastre AM 384 (p)

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la cession du terrain. Le prix de vente s'entend hors frais notariaux et hors frais d'agence devant rester à la charge des acquéreurs. L'offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	SURFACE	PRIX DE CESSION HT	PRIX DE CESSION TTC	ACQUEREURS
AP 420 - lot 1	Allée des Chênes	628 m²	69 740,00 €	75 667,90 €	LEPINAY Cédric

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'offre d'achat précitée,
- CHARGE l'étude de Maître LOCATE, notaire à Saint-Denis, de l'établissement de l'acte notarié,
- AUTORISE la cession du lot précité, hors frais de notaire et d'agence restant à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20221212-DCM06-12122022-AR Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022

ur copie conforme.

aire,

inny PAYET